

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 19 NOVEMBRE 2025

FILIÈRE PLASTIQUES

LES ACTEURS DU RECYCLAGE DU PLASTIQUE ALERTENT SUR LA MISE EN PERIL DE LA FILIERE EN FRANCE ET EN EUROPE

LES COURS DU PLASTIQUE RECYCLE S'EFFONDRENT AU PROFIT DE LA MATIERE VIERGE, LES USINES DE RECYCLAGE FERMENT EN EUROPE : LES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DU PLASTIQUE LANCENT UN APPEL A L'ACTION.

Mercredi 29 octobre se tenait à Bruxelles une table-ronde sur la crise du recyclage des plastiques en Europe. Un appel à une action rapide et d'ampleur a été lancé par les acteurs de la chaîne de valeur.

Bien que la France ait récemment pris des mesures pour atténuer la crise en adoptant des primes à l'incorporation de matières plastiques recyclées, la filière de recyclage des plastiques souffre déjà depuis 2023 de l'importation massive de matière plastique vierge et recyclé en provenance de pays hors UE à des prix très inférieurs. Les prix des plastiques pétro-sourcés ont régulièrement baissé, puis fortement chuté en octobre 2024, et continuent de s'effondrer depuis le mois de septembre 2025.

De plus en plus de matières recyclées en provenance de pays hors UE arrivent sur les marchés français et européens à des prix inférieurs à nos coûts internes incompressibles de recyclage. Les normes environnementales et sociales moins protectrices, l'énergie bon marché mais aussi les aides d'Etat en vigueur dans ces pays créent une distorsion majeure du marché.

Par conséquent, la demande de matières plastiques recyclées fabriquées en France et en Europe s'effondre. Nous demandons à l'Europe de suivre l'exemple français et d'aller au-delà pour remédier à cette crise.

De nombreux recycleurs européens annoncent la fermeture de leurs usines. Entre 2023 et 2025, ces fermetures représentent la destruction de près de 1 million de tonnes de capacité de recyclage, l'équivalent de toutes les usines de recyclage françaises. Depuis janvier 2025, on assiste à une aggravation de la situation avec quinze usines qui ont déjà fermé leurs portes. Alors que les recycleurs européens ont investi plusieurs milliards pour le développement d'une économie circulaire vertueuse, ils se retrouvent pénalisés par l'absence de conditions de concurrence équitables qui menace la pérennité de toute la filière du recyclage et les objectifs environnementaux ambitieux de l'Union européenne. Les investissements dans le recyclage ne peuvent pas être sécurisés dans ce contexte, et si la situation n'évolue pas positivement, **les unités de recyclage vont continuer de fermer, affaiblissant notre souveraineté et entraînant la suppression d'emplois non délocalisables.**

Cette situation va à l'encontre des volontés politiques de réindustrialisation de l'Europe, d'accélération de l'économie circulaire et d'atteinte des objectifs environnementaux ambitieux de l'Union européenne. Sans usines de recyclage, l'Europe ne pourra répondre aux ambitions qu'elle s'est fixée : atteindre des taux de recyclage élevés et favoriser le recyclage sur le territoire européen de ses déchets plastiques.

L'Union Européenne se doit de réagir et de garantir le respect, par les matières et produits importés, des règlementations qu'elle s'applique à elle-même.

Dans ce contexte, les signataires demandent des mesures rapides et efficaces :

Prioritairement, des mesures fortes pour endiguer la crise :

- **Taxer les importations de plastiques**, afin de lutter contre ce dumping et ainsi redresser la demande des plastiques recyclés.
- **Privilégier les contenus recyclés *made in Europe*** pour répondre aux obligations de contenu recyclé et **imposer des clauses miroirs** contraignantes sur les plastiques recyclés importés ainsi que sur les produits et emballages importés affichant un contenu recyclé.
- **S'assurer de l'application effective des obligations de contenu recyclé** (bouteilles pour boisson, emballages, prochainement automobile), les étendre, et généraliser au sein de l'Union Européenne, les incitations économiques (primes via les filières REP, achats publics, TVA verte). En France, les primes à l'incorporation instaurées début septembre doivent être mises en œuvre de manière effective au plus vite .

Urgemment, des mesures structurelles pour rétablir l'équité des marchés :

- **Renforcer les contrôles aux frontières sur les importations de matières vierges et de plastiques recyclés**, et sur les produits et emballages importés affichant un contenu recyclé pour s'assurer du respect des normes et réglementations européennes. Des codes douaniers différenciés entre les plastiques « vierges » et les plastiques recyclés sont indispensables pour garantir des contrôles ciblés et performants.
- **Soutenir les investissements** réalisés par les industriels dans les infrastructures de collecte, de tri et de recyclage sur le territoire européen.

Il est également primordial d'engager les industriels consommateurs de plastiques vers les matières recyclées et maintenir cet engagement dans la durée. Il est nécessaire d'impliquer la filière, transformateurs et donneurs d'ordre, pour qu'ils s'engagent dans la durée pour la circularité des plastiques en France et en Europe, et maintiennent l'utilisation des matières recyclées européennes face au vierge. En effet, pour structurer durablement la filière de recyclage, il faut innover, investir, et cela nécessite une demande raisonnablement stable en prix et quantité. Si les producteurs européens ne consomment pas les matières issues des déchets générés par leurs produits et emballages, qui le fera ?

Les usines qui ferment actuellement sont des capacités perdues, des savoir-faire effacés. Elles ne pourront rouvrir que lorsque les politiques de soutien à la demande de matières recyclées made in Europe s'appliqueront efficacement. **Il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour que l'ambition environnementale**

européenne se traduise en opportunités réelles pour l'économie et les emplois communautaires, plutôt que de bénéficier à ceux qui ne suivent pas les mêmes règles.

Les organisations signataires demandent donc un réel soutien de la filière française et européenne de recyclage des plastiques au regard des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et des ambitions européennes de souveraineté.

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1er du Code du Travail. Créée en 1945, FEDERREC représente 1200 entreprises et 34 500 salariés des multinationales aux PME en passant par les ETI, structurée en 12 filières, répartie sur l'ensemble du territoire français au travers de 8 syndicats régionaux. Ces entreprises dont l'activité consiste au réemploi, la réutilisation, la réparation, la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels ou ménagers ou encore le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage (MPIR), représentent 11,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 650 millions d'euros d'investissements annuels.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile

Jennifer LOISON / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 - federec@agence-profile.com

À propos de La FNADE

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat. La FNADE en chiffres : 269 entreprises privées adhérentes – 54 669 salariés en France - 11,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires - ~1,1 milliard d'euros d'investissements. Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

Contact presse La FNADE :

Martine SAVARY - 06 64 25 66 59 - martine@geckotom.com

À propos du SRP :

Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP) est l'organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une unité de régénération de déchets de matières plastiques c'est-à-dire un site industriel dédié au recyclage mécanique qui réalise au moins deux des opérations suivantes : lavage, broyage, densification, micronisation, granulation, compoundage. Il représente plus de 85% de la régénération en France et regroupe 33 régénérateurs gérant 56 sites de production de MPR (Matières Plastiques de Recyclage).

Contact presse SRP :

Délia BERGONZI - 06 72 22 93 39 - delia.bergonzi@srprecycle.com